

Toulouse, le 13 mai 2020

Chères étudiantes, chers étudiants,

Voilà quelques semaines nous vous présentions un scénario d'examen, en distanciel, construit sur le principe d'équité et d'égalité de traitement. Elaboré en concertation avec les directeurs de composantes et vos élues et élus étudiants, il garantit à la fois l'équité au sein de notre université et la souplesse nécessaire à son adaptation aux différentes formations.

Nous sommes aujourd'hui en mesure de vous annoncer que ses grands principes en ont été validés par les Commissions de la Formation et de la Vie Universitaire des 21, 28 avril et 5 mai dernier. Les voici pour rappel :

- Les évaluations effectuées durant la période de confinement sont formatives et ne seront pas prises en compte pour le calcul des moyennes.
   Leur valeur pédagogique ne s'en trouve pas amoindrie.
- Les contrôles ne porteront que sur les enseignements réalisés avant le 16 mars.
- Les notes obtenues avant le 16 mars pourront être conservées comme seules notes si elles sont en nombre suffisant (notes de contrôles, les notes de présence ne sont pas prises en compte).
- Faute de notes et d'enseignements suffisants avant le 16 mars, certaines UE pourront être neutralisées.
- Les contrôles seront annoncés au moins 15 jours à l'avance.
- La première partie de ces contrôles aura lieu avant le 4 juillet.
   Cette période permet d'inclure la première session du semestre pair et la deuxième session du semestre impair.
- La deuxième session du semestre pair sera organisée à partir du 24 août. Ce choix a été guidé par notre volonté de vous laisser la possibilité d'avoir un travail salarié durant l'été mais également la possibilité de prolonger les stages.
- Nous proposerons des mesures qui permettront aux étudiants en fracture numérique de composer lors d'examens qui pourront se dérouler dans des sessions ultérieures dédiées, selon les mêmes modalités par UE (type, durée d'épreuve,...) que lors de l'examen à distance.
- Deux semaines de remise à niveau du semestre pair seront proposées à la rentrée (à partir du 31 août), notamment dans les formations très impactées par le confinement, toujours pour répondre à l'objectif de formation et vous permettre d'aborder avec confiance l'année supérieure.

A présent vos composantes, vos responsables de formations et d'année reviennent vers vous pour vous donner les précisions spécifiques à votre formation, en termes de modalités et de dates. Nous savons que ces conditions bien particulières d'examen, imposées par la situation exceptionnelle que nous vivons depuis plusieurs mois maintenant, sont bien déroutantes. Sachez cependant que la bienveillance guide vos enseignants dans la préparation de ces examens.

Prenez soin de vous et bonnes révisions,

Jean-Marc Broto
Président de l'université